



## LE DOCUMENT UNIQUE

***Votre responsabilité en qualité » de chef d'entreprise est engagée et vous risquez une amende de 1500 € en cas de non réalisation de ce document.***

### Durée et organisation

A définir en fonction de la demande

### Planning/Dates

A définir

### Intervenants

Formateur expérimenté

### Lieu

Sur site et/ou centre de formation

### Prix

Nous consulter

### Demande particulière

Nous consulter

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

FORM ACCES vous accompagne dans vos démarches en mettant son savoir-faire dans le domaine de la sécurité à votre service.

Nos équipes peuvent ainsi vous faire profiter de leurs compétences et de leurs moyens par l'intermédiaire d'une mission d'assistance à l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs.

FORM ACCES vous aide à hiérarchiser les risques dans votre entreprise. Vous êtes ainsi à même de prioriser les actions correctives à mettre en place pour disposer de conditions de sécurité optimales sur vos sites.

**L'évaluation des risques** : première étape d'une politique de prévention, réel enjeu pour votre entreprise.

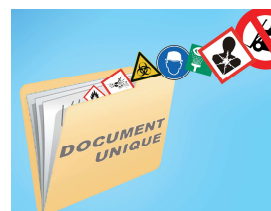
### PUBLIC

#### Qui est concerné ?

Toutes les entreprises ayant un ou des salariés, sans distinction de taille et quelque soit le secteur d'activité.

### MODALITES PEDAGOGIQUES

- Etude de cas (DVD)
- Analyse des postes de travail de l'entreprise
- Aide à la réalisation du document unique



***Créé par le décret n°2001-2016 du 5 novembre 2001, le document unique est obligatoire pour toutes les associations et entreprises de plus d'un salarié. Il doit être mis à jour au moins une fois par an et lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité, les conditions de travail ou encore lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.***